Commune de Soulaires

Département d'Eure-et-Loir

Plan Local d'Urbanisme

Vu pour être annexé à la délibération en date du :
Le Maire de la commune :

Le bourg et les hameaux	4.2

Roumet Guitel
Urbanisme et paysage
40, rue des Rouliers - 28 000 Chartres
Tél : 02 37 35 00 00 - Fax : 02 37 35 81 37
Courriel : roumet.guitel@wanadoo.fr

Echelle : 1/2000e

0 20 50 100 m

16/02/16

Limite de zone

Zones urbaines à vocation :

- U — d'habitat et d'activité compatible
- UE — d'équipement public

Zones naturelles à vocation :

- N — naturelle et forestière
- NH — d'habitat isolé et activité compatible
- NHi — d'habitat isolé en zone inondable
- NL — d'équipement public, touristique et de loisirs
- secteur inondable
  L'indice "i" indique l'inondabilité du site
  Les indices "v", "b", "j" et le chiffre associé font référence au degré d'inondabilité et au règlement qui s'y applique, cf. PPRI et règlement du PLU

Zone agricole :

- A — d'activité exclusivement nécessaire à l'exploitation agricole
- Anc — non constructible

Eléments de protection particulière :

- Elément de paysage et de patrimoine à protéger au titre de l'article L. 123-1-5 7° du Code de l'Urbanisme
- Orientation d'Aménagement de Programmation à consulter
- 1 — Emplacement réservé - le numéro correspond à la vocation de l'équipement, cf. rapport de présentation
- Espace Boisé Classé

Autres éléments d'information :

- Exploitation agricole en activité
- Nouvelle construction d'habitation, non inscrite au cadastre

Moulins de Soulaires, de Chartrainvilliers et du Breuil

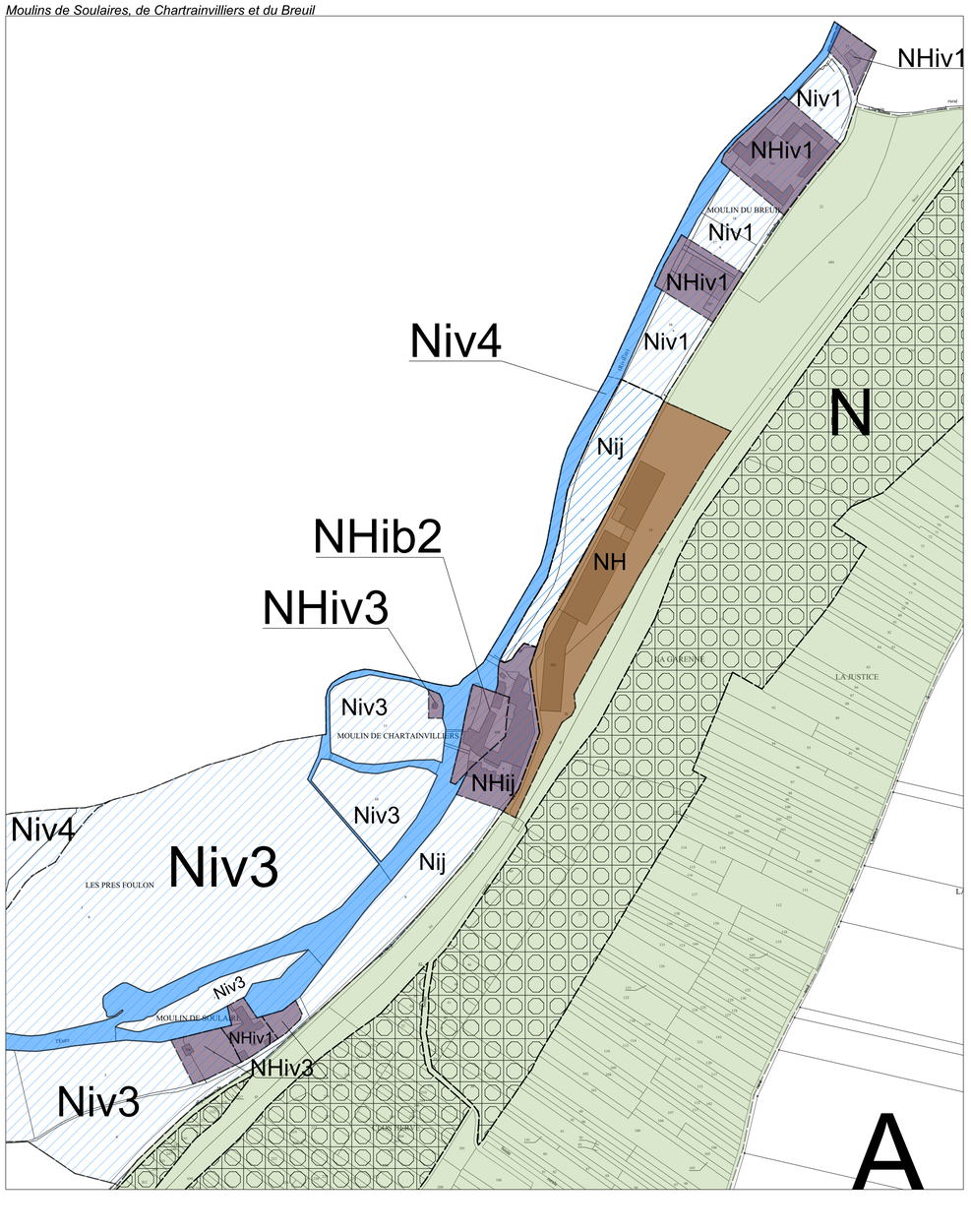

Captage d'Aduction en Eau Potable au Nord

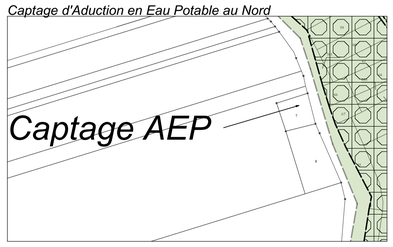

Le Chesneau

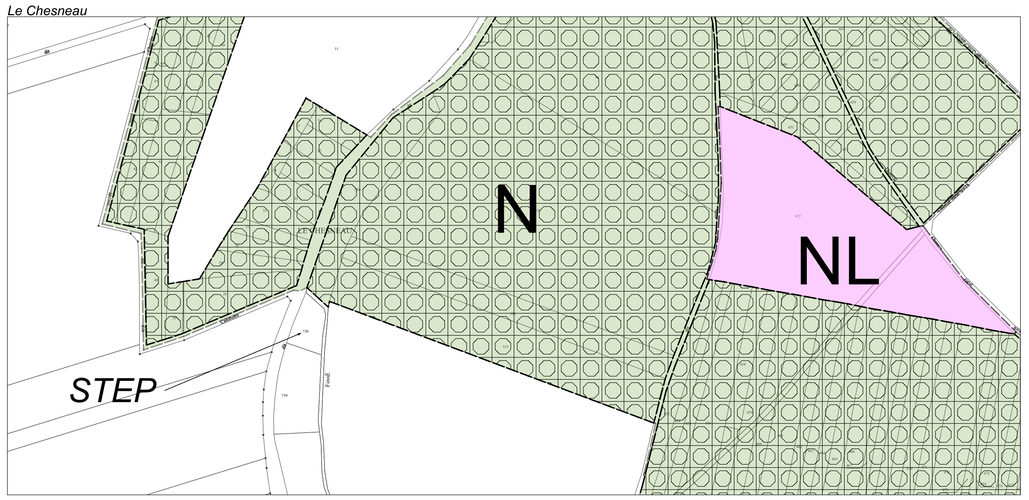

L'exploitation au Sud du bourg

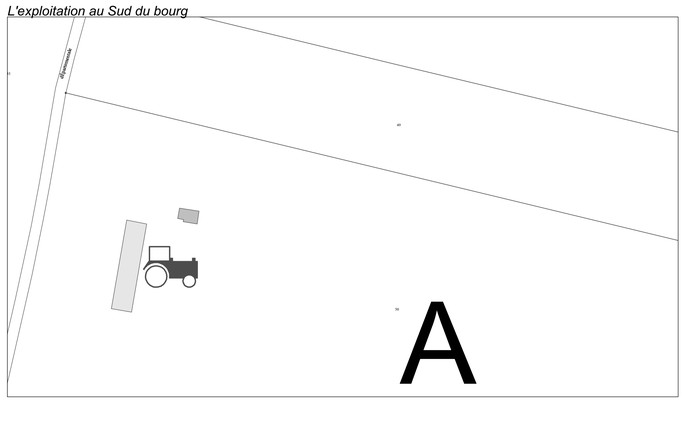

Le Bourg

